

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 13 octobre 2022**

Date de
convocation :
07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 5

Votants : 19

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1311-9 à 1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le projet d'achat porte sur l'acquisition à l'amiable d'un terrain de 5998 m2 situé au lieudit « L'Escairan Nord » 06790 Aspremont,

CONSIDERANT que par courrier en date du 27 septembre 2022, le propriétaire Crédit Agricole CLARES IMMOBILIER a accepté une offre d'achat d'un montant de 700 000 euros sous réserve d'acceptation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le terrain cadastré section AN N°210 est un terrain en Zone UFB3,

CONSIDERANT que ce terrain situé au cœur du village permettra la réalisation d'un espace de vie avec la création d'un poumon vert (espace voué au maraichage et l'arboriculture sous forme de jardins partagés et d'espace collaboratif) et la réalisation de plusieurs équipements à la population à savoir la réalisation d'un parking deux roues de 30 places, la réalisation d'un parking voitures de 15 places et la réalisation d'une aire de retournement pour les véhicules de secours,

CONSIDERANT que la valeur vénale du bien est estimée par la Direction départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes le 19 septembre 2022 à 660 000 euros avec une marge d'appréciation de 10%,

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal

- d'approuver l'acquisition du terrain situé au au lieu-dit « L'Escairan Nord » 06790 Aspremont de 5998m2 cadastré section AN N°210 pour un montant de 700 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cet achat.
- de prévoir les crédits nécessaires à savoir le prix d'acquisition de 700 000 euros ainsi que les frais de notaire d'un montant de 9300 euros.

La délibération est soumise au vote par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (Un vote d'abstention M. LE MORVAN Gilles)

- d'approuver l'acquisition du terrain situé au au lieu-dit « L'Escairan Nord » 06790 Aspremont de 5998m2 cadastré section AN N°210 pour un montant de 700 000 euros,

AR Prefecture

006-210600060-20221013-2022_10_07-DE
Reçu le 17/10/2022

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cet achat.

- de prévoir les crédits nécessaires à savoir le prix d'acquisition de 700 000 euros ainsi que les frais de notaire d'un montant de 9300 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE